



COMITÉ DE DIRECTION
Bruxelles, le 10 février 2005
95.SC

UN NOUVEL ÉLAN POUR LA STRATÉGIE DE LISBONNE ?

Introduction

ETUC/SC95/JM/RH/RJ/hr-08/02/2005

EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS
John Monks, General Secretary
Boulevard du Roi Albert II, 5 • B - 1210 Bruxelles • Tel: +32 2 224 04 11
Fax: +32 2 224 04 54 / 55 • e-mail: etuc@etuc.org • www.etuc.org

Le 2 février 2005, la Commission a publié son rapport consacré à l'évaluation de la stratégie de Lisbonne et intitulé « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne ». La communication de la Commission expose les propositions destinées à corriger le processus de Lisbonne, dans le but d'améliorer la mise en œuvre de celui-ci. Ces propositions seront discutées lors du Conseil européen de printemps du mois de mars.

Veillez trouver ci-dessous le document d'information de la CES, et en annexe:

- Le communiqué de presse de la Commission
- Le communiqué de presse de la CES émis le 2 février

Document d'information destiné au Comité de Direction de la CES sur la contribution de la Commission à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne

1. Des objectifs ambitieux pour la croissance et les emplois ? La Commission affirme qu'elle concentre son attention sur l'emploi et la croissance, en avançant comme argument que c'est dans ce domaine que l'Europe n'obtient pas de bonnes performances (avec une croissance stagnante et des créations d'emplois en nombre insuffisants). Cependant, on se peut se poser la question de savoir si la Commission poursuit réellement un agenda économique ambitieux, étant donné le fait que les objectifs économiques ont été revus à la baisse:

- a. L'objectif d'un taux d'emploi de 70% en 2010 n'est plus du tout mentionné. Le nouvel objectif consiste maintenant à créer « au moins » 6 millions d'emplois supplémentaires, ce qui est très loin des 22 (ou même 25) millions d'emplois qui devraient être créés en vue d'atteindre le taux d'emploi de 70% visé. Le « chiffre de 6 millions d'emplois » contraste également très fortement avec la réalité qui veut que l'Union européenne à 15 a créé 11 millions d'emplois au cours de la deuxième moitié des années 90, soit presque le double du chiffre que la Commission propose à présent.
- b. L'objectif initial d'une croissance annuelle égale à 3% a été reformulé, et il est à présent question d'un coup de pouce supplémentaire de 3% donné au PIB (et non au taux de croissance annuel du PIB !) à l'horizon 2010. Cet objectif implique de porter le taux de croissance annuel (potentiel) de 2% actuellement à 2,5 %. Une nouvelle fois, il n'y a là rien de bien spectaculaire en

comparaison de la deuxième moitié de la décennie 90, lorsque l'économie enregistrait un rythme de croissance annuel moyen de 2,7%, et ce sans agenda particulier en termes de « réformes structurelles »!!!

2. Qu'en est-il des politiques visant à obtenir la stabilité

et la croissance ? A partir de la deuxième moitié des années 90, et ce jusqu'à la période 2001-2004, la croissance annuelle moyenne en Europe s'est trouvée réduite de moitié, passant de 2,7% à 1,3% par an. A part l'affirmation selon laquelle l'Europe poursuit un trop grand nombre d'objectifs politiques, il n'y a pas de véritable analyse de ce qui n'a pas fonctionné, des raisons pour lesquelles la croissance a décéléré comme elle l'a fait, ni de la manière dont la détermination des politiques économiques européennes aurait pu apporter une meilleure réponse à cette crise de la croissance. En lieu et place, l'intention de la Commission semble être de suivre l'ancien agenda reposant sur des « conditions macro-économiques saines ». En réalité, la réforme à venir du Pacte de stabilité est à présent considérée comme un moyen de continuer à « stabiliser » l'économie. Si c'est bien le cas, ne risque-t-on pas de manquer l'occasion de repenser le concept de stabilité et de parvenir à des politiques favorables à la fois à la stabilité et à la croissance ? (voir aussi ci-dessous).

3. Une Europe sociale et une Europe plus verte pour laisser autrui décider ?

La concentration des politiques sur la croissance n'est pas le problème principal. Le problème est plutôt que la Commission ne semble plus défendre l'idée selon laquelle, pour obtenir une croissance élevée et améliorer la compétitivité de manière durable, nous avons besoin d'investir en même temps dans des politiques sociales et dans une organisation des marchés du travail qui excluent les solutions « défaitistes » consistant, par exemple, à faire concurrence aux économies en voie de développement en versant de bas salaires et en ne proposant que de mauvaises conditions de travail. Vient s'ajouter à cela, l'affirmation contestable selon laquelle le palmarès de l'Europe « sociale » serait déjà satisfaisant, de sorte que nous pouvons laisser de côté l'agenda social, du moins pour le moment. Ces deux éléments, combinés, font que la stratégie de Lisbonne se trouve redéfinie en termes de résultats économiques et de compétitivité, et non plus en termes d'Europe sociale.

D'un autre côté, l'idée consistant à consolider mutuellement les politiques et à envisager la politique sociale comme un facteur de production est, une nouvelle fois, reprise en faisant référence à l'agenda en matière de développement durable. La stratégie de Lisbonne ne parle plus maintenant (que) d'économie et de compétitivité, mais elle est replacée dans le cadre plus général de la stratégie du développement durable (dans laquelle les aspects sociaux jouent un rôle important). Cette discussion sémantique est bien entendu source de beaucoup de confusion, et il convient d'examiner ce que tout cela donnera, ou pourrait donner, dans la pratique.

4. L'Europe sociale: qu'est-ce qui se passera dans la pratique? D'un côté, l'agenda politique en matière de marché du travail qui est proposé ne s'écarte pas véritablement de l'agenda déjà existant. Les discours sur l'investissement dans l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, sur une plus grande adaptabilité combinée à la sécurité, sur l'attraction d'un plus grand nombre de personnes dans le monde de l'emploi, notamment grâce à des politiques actives en matière de marché du travail, sont toujours présents. D'un autre côté, des questions potentiellement inquiétantes peuvent être soulevées :

- La Commission a l'intention de réviser la Stratégie européenne pour l'emploi, et ce dès 2005, c'est-à-dire un an plus tôt que prévu initialement. A présent, nous ne disposons pas d'indications nous permettant d'évaluer de quelle manière cette révision pourrait être effectuée.
- L'Europe sociale concerne également l'octroi et la garantie de droits aux travailleurs sur le marché du travail (par exemple, davantage de sécurité pour les travailleurs atypiques, une consolidation des droits des travailleurs confrontés à des restructurations ou à des « délocalisations », une révision de la directive sur le temps de travail). La Commission (et le Conseil) nous apporteront-ils leur soutien en ce qui concerne la « reréglementation » des marchés du travail au moyen de directives européennes ? L'agenda qui se profile en matière de politique sociale autorisera-t-il l'élaboration d'initiatives en ce sens ? Ou bien l'application d'« évaluations d'impact » à la nouvelle législation représentera-t-elle un obstacle insurmontable pour une nouvelle réglementation du marché du travail ?

- La rationalisation des GOPE (« Grandes orientations de politique économique ») et des Orientations européennes en matière d'emploi au moyen de plans d'action uniques et de lignes directrices uniques « intégrées » signifie très probablement que la procédure d'élaboration de ces textes impliquera la participation des ministres de l'Économie et de l'Emploi, ainsi que des ministres participant au Conseil de la compétitivité (Recherche, Concurrence et Marché intérieur). Bien que cette démarche offre aussi des chances à saisir, cela pourrait bien, dans la pratique, signifier que l'influence des ministres de l'Emploi sur l'élaboration de la politique en matière de marché du travail se trouvera réduite au profit de l'approche des milieux économiques, plus favorables à la déréglementation.
- Dans le paragraphe consacré à la modernisation des systèmes de protection sociale, le texte est principalement axé sur les régimes de retraites et de soins de santé. Il est possible d'y voir un lien avec la discussion sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance, lors de laquelle il a été dit que les États membres qui mettent en œuvre des réformes structurelles recevraient l'autorisation de présenter un déficit plus élevé. Dans ce contexte, la première politique structurelle qui semble préoccuper les ministres ainsi que le Commissaire aux Affaires économiques est le traitement du coût lié à la transition vers un système de retraites basé sur la capitalisation. En même temps, les ministres refusent de faire la distinction entre les différentes catégories de dépenses publiques, de sorte que même pour l'augmentation des investissements dans les domaines de la recherche et du développement, de l'éducation et d'autres vraies priorités de la stratégie de Lisbonne, la règle resterait qu'« un déficit de 3% reste un déficit de 3% »...
- Aussi bien dans le chapitre consacré à la « capacité d'adaptation » (« absorber le changement ») que dans le chapitre intitulé « Attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail », l'idée d'une « évolution des salaires qui n'excède pas la croissance de la productivité et reflète la situation du marché du travail » est mentionnée. La même idée apparaît dans les thèmes principaux du document de discussion présenté par la Présidence luxembourgeoise au Conseil de printemps. Étant donné que cette discussion se situe dans le contexte de l'adaptabilité et des restructurations (et non dans le cadre général des augmentations salariales moyennes dans

l'ensemble des secteurs économiques), cela signifierait-il que les décideurs politiques envisagent d'accroître la pression en faveur de négociations au niveau des différents sites de production, au détriment des négociations coordonnées à un niveau plus élevé ? De même, l'intention est-elle de pousser en faveur d'un accroissement des inégalités salariales en visant tous les différents systèmes protégeant les salaires des travailleurs moins qualifiés ?

5. Un nouveau modèle de distribution des rôles pour l'Europe ? En présentant le problème de Lisbonne comme un problème de « mise en œuvre » par les États membres, et en proposant la construction de plans d'action et de suivis nationaux, la Commission attribue la responsabilité du succès (ou de l'échec) aux différents États membres. De cette manière, son rôle est réduit à la « gestion du marché intérieur » et à un suivi critique de l'élaboration des politiques par les États membres. Ce modèle « de type FMI » pour l'Europe ne va-t-il pas à l'encontre de notre approche, qui consiste à appeler l'Europe (Commission et Conseil des ministres) à créer un marché intérieur européen doté d'une saine dynamique de la demande, de sorte que les États membres, au lieu de se faire mutuellement concurrence (dumping fiscal et dumping social) puissent aussi tirer profit d'un environnement européen favorable ?

Dans ce contexte, une question urgente à traiter consiste à savoir comment financer ces ambitions. Si l'Europe souhaite que les États membres investissent dans l'agenda de l'innovation et de la connaissance, quel espace l'Europe peut-elle fournir en mettant à disposition un Pacte de stabilité favorable à l'investissement et en mettant fin à une concurrence fiscale dévastatrice, ou en utilisant dans une plus large mesure les instruments européens comme, par exemple, la BEI ?

6. Un rôle accru pour le Dialogue social européen? En plus de l'appel lancé aux États membres les invitant à « mettre en œuvre Lisbonne », il y a un autre appel, lancé celui-ci aux partenaires sociaux nationaux et européens, les invitant à « élaborer leur propre programme de Lisbonne en usant des pouvoirs que leur confère le Traité ». Sur ce point, la Commission se réfère à des thèmes tels que le traitement de l'exclusion sur les marchés du travail, les politiques actives du travail, l'apprentissage tout au long de la vie et l'anticipation

des restructurations dans les secteurs industriels. Le Sommet tripartite devrait évaluer les progrès et échanger les meilleures pratiques nationales. Cette démarche est-elle réalisable étant donné le contexte (attention moindre des milieux politiques pour l'Europe sociale, pas de progrès quant à un cadre global soutenant la croissance) ? Ou alors, allons-nous profiter de cette occasion, qui représente un défi, pour tenter de corriger l'approche par trop « économiste » pour laquelle il semble que l'Europe soit en train d'opter ?

Jusqu'où aller ? A l'approche du Conseil de printemps, la CES se doit de présenter les lignes politiques suivantes:

- Faire le forcing sur l'agenda en matière de politique macro-économique, et se faire l'avocate d'une amélioration radicale de la gouvernance économique en Europe à l'occasion des discussions à venir concernant la réforme du Pacte de stabilité et de croissance.
- Développer les propositions de la CES visant à la poursuite du développement d'une Europe sociale et de la partie « sécurité » de l'agenda en matière de marché du travail (par exemple, à propos des délocalisations).

Cela se fera à travers le processus de dialogue macro-économique (réunions au mois de février) et une très importante conférence consacrée à l'élaboration des politiques macro-économiques (organisée les 1^{er} et 2 mars), des conférences de presse, ainsi qu'une possible prise de position commune des partenaires sociaux européens sur la compétitivité et la stabilité au service de l'Europe sociale.
